

# DÉTENTION PROVISOIRE



**ALLIANCE POLICE NATIONALE ET UNSA POLICE  
SAISSSENT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
POUR OBTENIR UNE MODIFICATION DU CODE  
DE PROCÉDURE PÉNALE**



**MODIFICATION DE L'ARTICLE 144-2  
ET CRÉATION D'UN ARTICLE 144-3**

**LA DÉTENTION PROVISOIRE DOIT ÊTRE  
EXCLUE POUR LES POLICIERS MIS EN CAUSE  
DANS LE CADRE DE LEURS MISSIONS !**

les bureaux nationaux, le 11 octobre 2023